

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 janvier 2026

L'INTÉRÊT DES ENFANTS - (N° 2365)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

N° 12

AMENDEMENT

présenté par
Mme Perrine Goulet

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 7, substituer au mot :

« jeunes »,

les mots :

« mineurs et jeunes majeurs accueillis ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de clarification rédactionnelle.